

plus difficiles, celles qui, en très petit nombre, risquent d'être dangereuses ou violentes. Cet établissement se trouve en plein centre du Canada, isolant ainsi les parents et amis. La moitié des femmes viennent des provinces du centre, mais de 500 à 3,000 milles séparent les autres de leurs foyers, ainsi que de leurs parents et amis. De plus, il est impossible même pour les résidents du centre du Canada, d'atteindre rapidement Kingston qui n'est desservi par aucune ligne aérienne. Les familles qui peuvent se le permettre, et elles sont rares, doivent donc entreprendre un voyage long, difficile et fatigant. Certaines détenues n'ont, après avoir purgé une longue peine en prison, pratiquement aucun espoir de retourner d'où elles viennent. (Deux ans loin de chez soi, c'est long; et bon nombre d'entre elles doivent purger une peine de sept, huit, dix et même quinze ans de prison, avant d'être admissibles à la libération conditionnelle).

662. En outre, leur petit nombre les prive de certains services essentiels à la réforme et à la réinsertion sociale, comme les centres communautaires de correction et les centres de résidence communautaire. Le directeur approuverait la création de centres privés de résidence, mais le faible nombre des détenues est un obstacle à leur création, comme il l'a expliqué au Sous-comité.

«Il n'y a tout simplement pas assez de délinquantes pour justifier la création d'un CRC dans chaque localité ou dans chaque ville. Voilà le problème. L'*Elizabeth Fry Society* assure le fonctionnement d'une maison à Kingston qui dispose de sept lits. Toutefois, comme celle-ci dessert également les détenues provinciales, on ne dispose jamais plus de quatre lits pour les détenues fédérales. D'une part, c'est insuffisant. D'autre part, nous ne voulons pas encourager toutes les femmes à demeurer à Kingston. Les citoyens de l'endroit manifestent suffisamment de mécontentement pour que nous souhaitions la création de tels centres dans d'autres parties du Canada. Économiquement, il est impossible d'en construire dans toutes les localités. Cependant, nous aimerions que la Commission nationale des libérations conditionnelles reconnaisse certaines maisons privées comme des CRC et leur permette d'accueillir des femmes ayant obtenu une libération conditionnelle de jour.»

663. C'est en ces termes que Mme Margaret Gérard, agent de classement, s'est exprimée:

«Lorsqu'elles obtiennent une libération conditionnelle de jour, nous essayons de les mettre en rapport avec le service des libérations conditionnelles de la région où elles se rendent. La *John Howard Society* a mis sur pied un groupe qui vient visiter les détenues une fois par semaine et les informe des possibilités offertes par le Centre de main-d'oeuvre de la ville où elles vont. Toujours par l'entremise du Centre de main-d'oeuvre, ce groupe peut prendre pour elles les dispositions nécessaires pour leur inscription à un cours particulier, donné dans un collège communautaire de la région» (21:123).

664. Dans une récente déclaration, Lorraine Berzins, coordonnatrice du rapport périodique sur les délinquantes a dénoncé les raisons de l'absence d'établissements appropriés, de centres de libération, de programmes et de services de traitement pour les femmes:

«On dit toujours que, si seulement il y avait moins d'hommes, on pourrait vraiment faire quelque chose. Quelle paradoxel Ici, il n'y a qu'un petit nombre